

Fwd: demande reçue dans le cadre du BAPE

Patrick Lachapelle <Patrick.Lachapelle@education.gouv.qc.ca>

Jeu 2019-12-12 09:08

À : Grenier, Geneviève (BAPE) <genevieve.grenier@bape.gouv.qc.ca>

Bonjour,

Voir la réponse ici-bas en lien avec la demande d'un citoyen.

Envoyé de mon iPad

Début du message transféré :

Expéditeur: Laurence Jean-Charland <Laurence.Jean-Charland@education.gouv.qc.ca>

Date: 12 décembre 2019 à 09:01:46 HNE

Destinataire: Patrick Lachapelle <Patrick.Lachapelle@education.gouv.qc.ca>

Objet: TR: demande reçue dans le cadre du BAPE

[Pti... un peu tard.](#)

Laurence Jean-Charland

Adjointe exécutive

Bureau du sous-ministre adjoint à la gouvernance des technologies, des infrastructures et des ressources

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1035, rue De la Chevrotière, 15^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Tél. : 418 643-3810 poste 3587

De : Nathalie Morin

Envoyé : 12 décembre 2019 08:49

À : Laurence Jean-Charland <Laurence.Jean-Charland@education.gouv.qc.ca>

Cc : Lucie Cormier <Lucie.Cormier@education.gouv.qc.ca>; Chantal Blouin <Chantal.Blouin@education.gouv.qc.ca>; Anne-Marie Lepage BSMA <Anne-Marie.Lepage@education.gouv.qc.ca>; Denis Besner <Denis.Besner@education.gouv.qc.ca>

Objet : demande reçue dans le cadre du BAPE

Bonjour Laurence,

Avec un certain délai involontaire de notre part, voici la réponse à la question.

Je te souhaite une bonne journée,

Nathalie

De : Laurence Jean-Charland

Envoyé : 6 décembre 2019 13:17

À : Lucie Cormier <Lucie.Cormier@education.gouv.qc.ca>; Nathalie Morin <Nathalie.Morin@education.gouv.qc.ca>

Cc : Chantal Blouin <Chantal.Blouin@education.gouv.qc.ca>

Objet : demande reçue dans le cadre du BAPE

Bonjour à vous deux,

Dans le cadre d'une audience publique du BAPE portant sur l'amiante, le représentant du MÉES, Patrick Lachapelle, a reçu la question suivante pour laquelle une réponse doit être donnée d'ici lundi fin de journée. Comme celle-ci vous concerne, la voici :

- Depuis quand le ministère exige-t-il des programmes ou des éléments éducatifs visant à sensibiliser les élèves en matière d'environnement ou d'écologie?

En formation professionnelle, des éléments éducatifs visant à sensibiliser les élèves en matière d'environnement ou d'écologie sont intégrés à certains programmes d'études professionnelles depuis le début des années 1990. Par exemple, les programmes d'études du secteur *Équipement motorisé* comportent des compétences pour lesquelles les élèves sont sensibilisés aux règles relatives à la protection de l'environnement.

En formation générale des jeunes, certains programmes d'études permettent aux élèves d'aborder des thématiques environnementales. Par exemple, en science et technologie, de nombreux concepts liés à l'écologie sont prescrits de la première à la quatrième année du secondaire.

Depuis 2001, le domaine général de formation (DGF) *Environnement et consommation* propose dès le primaire d'aborder le contenu de formation sous l'angle de thématiques environnementales. Les intentions pédagogiques décrites rejoignent les intérêts des élèves et cherchent à répondre à des attentes sociales à l'égard de l'environnement et de l'écologie. Les milieux scolaires peuvent s'appuyer sur ces intentions pour offrir aux jeunes, tout au long de leur parcours, des situations d'apprentissage ancrées dans des contextes réalistes.

Il en est de même avec le nouveau curriculum à la formation générale des adultes, où ce DGF est intégré aux différents programmes d'études depuis 2007. Ainsi, les adultes sont appelés à être sensibilisés à l'environnement et

à l'écologie.

Merci!
Laurence

Laurence Jean-Charland

Adjointe exécutive

Bureau du sous-ministre adjoint à la gouvernance des technologies, des infrastructures et des ressources

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1035, rue De la Chevrotière, 15^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Tél. : 418 643-3810 poste 3587

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.